

DJANKA GAJDEL

Le 31 mai 2018

À l'attention de : Michel Marcotte

Membres du Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie

Objet : Réforme du droit d'auteur

Représentant les photographes depuis 33 ans, je me soucie de l'orientation prise par le gouvernement du Canada en ce qui concerne la réforme du droit d'auteur. Les lois doivent reconnaître le gagne-pain de tous les créateurs, y compris les photographes, qui sont mal représentés et qui reçoivent par conséquent une piètre compensation financière, si ce n'est aucune.

La notion voulant que l'on rende les mots et le contenu des artistes accessibles à tous est excellente en théorie, à condition que les créateurs soient rémunérés pour ce matériel et pour tous les usages que l'on peut en faire. On ne peut changer les règles du métier sans avoir des répercussions sur la chaîne tout entière.

De penser que les images des photographes devraient être du domaine public est une grave méprise. Dans un marché saturé par l'image, les créateurs professionnels luttent pour demeurer pertinents dans un secteur qui a connu une croissance exponentielle. Les honoraires des créateurs de photographies rédactionnelles n'ont pas changé depuis la Deuxième Guerre mondiale, alors que le coût de la vie et les dépenses opérationnelles augmentent chaque année. Il n'existe aucun organisme réglementé qui protège le gagne-pain de ces personnes. À l'heure actuelle, seul un minuscule pourcentage de ces professionnels peut créer sans occuper, en plus, un poste à temps partiel ou à temps plein. Il est impossible de vivre de la photographie comme avant, et on peut en dire autant de l'illustration.

Les droits d'auteur qui complétaient les revenus et qui aidaient à couvrir les coûts d'immobilisation sont passés de plusieurs milliers de dollars à moins de 100 \$. Dans la foulée, les coûts d'immobilisation ont augmenté considérablement, de sorte que les droits d'auteur les couvrent à peine. Ce qui était autrefois un flot constant de revenus pour subsister a disparu.

En outre, les universités refusent de payer le contenu et contreviennent ouvertement à la lettre de la loi en copiant le contenu pour l'utiliser en salle de

classe. Ces établissements utilisent pourtant, dans leur énoncé de mission, des mots tels que « justice, équité et innovation ». Ils prétendent être des vestiges de la réflexion critique et offrent souvent des cours qui portent sur la propriété numérique et intellectuelle. Pourtant, ils refusent de payer la propriété intellectuelle qu'ils utilisent dans leurs cours et contreviennent ainsi ouvertement au droit d'auteur, un droit qu'ils défendraient si le matériel leur appartenait alors qu'ils se permettent d'abuser des droits d'autrui. Les enseignants de ces établissements apportent de légères modifications dans un manuel qu'ils ont aidé à rédiger. Ils font ensuite réimprimer les manuels et les facturent à des prix astronomiques, de sorte qu'ils touchent, en plus de leur salaire d'enseignant, une source de revenus supplémentaire. En quoi cela est-il juste?

D'un point de vue historique, les magazines au début des années 1940 avaient pour protocole de commander une image; les premiers droits se vendaient alors 400 \$. Immédiatement après, il incombait au créateur de générer des revenus supplémentaires pour couvrir ses frais généraux. Soixante-dix ans plus tard, et avec l'apparition de la technologie, les honoraires sont de 250 à 500 \$ par commande. Comme cela couvre encore moins de frais, il est financièrement impossible d'acheter, d'héberger et d'assurer tous les outils techniques nécessaires à la production.

Pour compliquer la situation encore davantage, il y a l'embargo minimum de 90 à 120 jours qui empêche de générer d'autres revenus et qui s'avère tout particulièrement épineux lorsque le matériel que l'on tente de vendre est assujéti au temps. Cette source de revenus est donc obsolète. Comme les honoraires n'ont pas augmenté depuis près de 70 ans, il est impossible de survivre financièrement sur le marché rédactionnel. Qui plus est, dans le cas des images commandées, les magazines n'obtiennent pas seulement les premiers droits; ils obtiennent tous les droits d'Internet, de marketing, de réimpression et du Web, ainsi que tout ce qu'ils peuvent encore soutirer de l'artiste – toutes des utilisations qui appartenaient autrefois à ce dernier.

Dans ce contexte, les artistes non établis sont victimes d'exploitation commerciale, et ils sont légion étant donné le manque actuel de mesures de protection et les attentes qui caractérisent le marché. Les magazines ne pourraient pas survivre sans les annonceurs, et les annonceurs refusent de s'engager sans la promesse d'être associés à d'excellentes images qui servent de toile de fond à leur marque. Tristement, dans cette première équation, le photographe est le maillon faible.

Les utilisations qui, de la fin des années 1970 à l'an 2000, permettaient de générer quelques milliers de dollars sont maintenant indissociables des honoraires de 400 \$. Les magazines font des profits sur le dos de leurs créateurs. C'est un modèle d'affaires plutôt curieux. Imaginez construire une voiture et la vendre à profit, mais obtenir toutes les pièces gratuitement. Une page d'annonces se vend des dizaines de milliers de dollars, selon le magazine

d'intérêt général. Or, on continue de ne payer que quelques centaines de dollars pour le travail artistique qui rend ce magazine si attrayant pour les annonceurs. Le fait de permettre à tous de profiter et d'apprendre du travail de formidables artistes vivants est essentiellement une bonne chose. Il faut toutefois créer un modèle suivant lequel de telles contributions à l'évolution culturelle, spirituelle et scientifique sont favorisées d'un point de vue économique et pragmatique, de sorte qu'elles permettent d'avoir un niveau de vie décent. Nous devons nous assurer que les artistes continuent de créer et récoltent les fruits de leurs créations. Pour l'heure, le droit d'auteur est la monnaie qui reflète les fruits de leur labeur. Il nous faut toutefois encore établir un modèle économique mieux éclairé.

Je serais curieuse de savoir ce que Michel-Ange ferait à notre époque avec de telles restrictions, à quel point l'histoire et la culture seraient autres s'il n'avait pas été rémunéré pour sa contribution. Les contrats qui sont actuellement octroyés aux photographes rédactionnels portent généralement les mentions « Droits universels » et « technologie encore inconnue ou n'ayant pas encore été créée » afin de couvrir la transmission satellite des œuvres. Ce sont toutes des utilisations qui sapent toute possibilité de gagner sa vie. Nos artistes vivants ont un rôle immense à jouer dans nos vies. Ils sont des conteurs, des historiens et des archivistes de notre existence. Connaissez-vous une autre profession qui n'ait pas eu d'augmentation de salaire depuis près de 70 ans? Toute rémunération obtenue par l'entremise d'honoraires couvre malheureusement à peine les coûts de fonctionnement, et ils sont nombreux – depuis les dépenses en immobilisations comme l'équipement photo et la location d'un studio jusqu'aux frais d'assurance, en passant par moult autres dépenses. Ces coûts essentiels ne sont pas reconnus comme ils l'ont déjà été. En outre, la plupart du temps, les photographes ne peuvent produire une image sans l'aide d'un maquilleur, d'un styliste, d'un adjoint, d'un constructeur de décors, d'un traiteur et d'une panoplie d'autres personnes. Personne ne peut faire cela avec 400 \$. Si vous envisagez simplement de rendre ce qu'ils font du domaine public, vous prenez plus que vous ne croyez; vous tuez essentiellement toute histoire de culture et minez tous les emplois secondaires qui ne tiennent eux aussi qu'à un fil.

Les emplois secondaires sont un des domaines qui peuvent encore croître en cette époque de transformation technologique. L'idée est de garder les gens au travail, et non de les mettre au chômage. Or, c'est exactement ce qui se passera si vous donnez à quelqu'un d'autre que le créateur les premiers droits. Bien que j'aie pris comme exemple la photographie rédactionnelle, les inégalités sont manifestes dans tous les domaines de ce média, depuis les publications commerciales et corporatives jusqu'à la publication de livres. La photographie rédactionnelle est toutefois le modèle de navigation sur lequel les autres ont érigé leur protocole.

À ma connaissance, aucune autre profession ne doit composer avec autant de restrictions et de demandes ridicules, voire autant d'obstacles à la subsistance, que celle de photographe. J'ai vu trop d'artistes accomplis déclarer faillite, perdre leur famille, car ils étaient incapables de gagner leur vie et tomber grièvement malades des suites de pressions financières. Ce sont des gens de talent qui sont convaincus qu'ils doivent, pour travailler, céder de plus en plus de leurs droits, jusqu'à ce qu'ils n'aient plus rien à donner. Entre-temps, d'autres profitent de ce qui aurait dû leur revenir.

La lutte est intrinsèque pour ceux qui ont prêté serment d'allégeance à ce média, et elle ne devrait pas l'être. Je suis d'avis que les photographes ont entièrement le droit de gagner leur vie. En fait, je suis d'avis que c'est le cas pour tous les créateurs, qu'ils soient photographes, musiciens, écrivains, illustrateurs ou peintres. En outre, ce média emploie un grand nombre de personnes à l'échelle nationale qui contribuent toutes à l'assiette fiscale.

La nouvelle technologie qui a envahi notre société est la « créativité ». La technologie actuelle veut plus petit, plus vite et plus d'information. C'est la créativité qui réglera et guérira les maux de la planète. Le carrefour MaRS, à Toronto, porte sur les sciences médicales et connexes. C'est une convergence de sciences et de technologie qui « relie le milieu des sciences, des affaires et du capital, et [qui] favorise une collaboration entre eux ». Il utilise les arts pour communiquer ses concepts complexes au public. C'est un nouveau paysage qui requiert l'investissement d'artistes et d'entreprises dans les solutions qu'elles proposent.

Fort heureusement, le système de licence d'images PLUS (Picture Licensing Universal System) fait son chemin à travers le monde et au Canada. On y voit la genèse d'un photographe américain qui voulait établir un langage juste et équitable conçu pour reconnaître les diverses utilisations pour un visualiste, mais il lui faut l'appui des lois canadiennes sur le droit d'auteur. Il réunit de nombreuses organisations, et non juste des photographes, et il représente l'avenir de la juste reconnaissance des droits. L'approche adoptée, qui est axée sur des réflexions novatrices, a beaucoup de valeur.

En tant que membre de l'Association canadienne des créateurs professionnels de l'image (CAPIC) depuis 33 ans et membre de l'American Society of Media Photographers (ASMP), je souhaite une rémunération juste et adéquate pour tous les incroyables créateurs, peu importe le média qu'ils ont choisi. Une lettre semblable à celle-ci a été envoyée au premier ministre Harper il y a plus de 10 ans. Malheureusement, rien n'a changé depuis, si ce n'est que la situation a empiré.

La différence fondamentale entre un photographe professionnel et un photographe amateur est claire. À l'heure actuelle, je fais preuve d'optimisme en pensant qu'il ne reste plus rien à prendre et qu'en fait, il est temps pour le

balancier d'inverser sa course. Nous devons, en tant que communauté et en tant que société, commencer à reconnaître ceux qui ont donné généreusement d'eux-mêmes pour documenter l'histoire qui a fait de la société d'aujourd'hui ce qu'elle est. Ce n'est pas Flickr que les enfants de nos enfants consulteront pour voir notre rôle dans l'histoire; ce sont les images qui ont été prises par des maîtres photographes qui ont lutté financièrement pour raconter leur histoire. J'aimerais que ceux qui croient en cette inégalité où le contenu devrait être créé gratuitement se mettent à la place d'un photographe et produisent des images sans rétribution et pour tous aspects qui vont de pair avec la profession, pour ensuite céder leurs œuvres au domaine public. Aucun architecte, avocat ou autre professionnel ne ferait une telle chose, alors pourquoi le demande-t-on aux créateurs de contenu artistique? Je crois que si les politiciens se mettaient à la place d'un photographe professionnel, ils comprendraient mieux l'immense inégalité qui existe et les raisons pour lesquelles le droit d'auteur est aussi fondamentalement important. La photographie est une maîtresse qui en appelle un grand nombre, mais n'en choisit que quelques-uns. Ceux qui sont choisis devraient être rémunérés adéquatement. Sinon, à quoi bon créer.

En tant que défenseure du droit d'auteur, j'ai écrit de nombreuses lettres au Congrès et au Parlement. D'expérience, je sais que les lois de toutes sortes peuvent être modifiées, révisées ou supprimées. Je propose donc que l'œuvre originale de l'artiste soit protégée dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et que la ministre de la Culture reconnaisse le droit inné qui se rattache aux créations originales. La liberté d'expression est protégée par la *Charte canadienne des droits et libertés*, et les tribunaux du Canada l'appliquent. Peut-être faudrait-il protéger tout autant la liberté de créer une œuvre originale de chaque citoyen canadien.

Merci

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

Djanka (d/yôn/kə)

Rep|consultante en arts et commerce | Chef de production

Directrice du conseil de la CAPIC (Toronto | National) – VP Pratiques d'affaires

Représentante du chapitre de Toronto